

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
DU 31 décembre 2018 au 4 janvier 2019**

Conformément à l'article 241-4 du Règlement Général AMF et à l'article 1^{er} de l'Instruction AMF modifiée n° 2005-06 du 22 février 2005, la société SOFIBUS informe le marché de ce que dans le cadre du programme de rachat de ses titres décidé par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, elle a, au cours de la période du 31 décembre 2018 au 4 janvier 2019, effectué les transactions sur actions propres suivantes :

Date de la séance		Nombre d'actions	Prix moyen pondéré brut	Montant
31/12/2018 à 10h30	Achat	13	177,00	2 301,00
Total		13 titres		2 301,00